

Délibération n° 3	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
Objet : Convention de nettoyage des locaux du centre des Finances Publics d'Etaples	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Convention de nettoyage des locaux du centre des Finances Publics d'Etaples

Le Directeur Départemental des Finances Publics du Pas-de-Calais a sollicité Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer pour que les services communaux procède au nettoyage des locaux de son centre d'Etaples-sur-mer.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le principe de la mise à disposition d'un personnel communal au nettoyage des locaux du centre des finances publiques d'Etaples-sur-mer, et les termes de la convention ci-annexée, sachant que cette prestation sera facturée trimestriellement sur la base du coût réel supporté par la commune

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.